



CONSEIL
MUNICIPAL

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019

Ordre du jour

1. Travaux Pôle Enfance : avenant 1 au lot 5 (menuiseries intérieures bois) – validation Cao DU 17/12/19
2. Travaux Gendarmerie : avenant 1 au lot 4 (menuiseries intérieures), avenant 1 au lot 7 (peinture) – validation CAO du 18/12/19
3. Travaux Gendarmerie : avenant 1 au lot 5, avenant 1 au lot 10 – validation CAO du 18/12/19
4. Restauration collective : marché alimentaire 2020 – validation CAO du 18/12/19
5. Projet de restructuration-extension du gymnase municipal
 - présentation
 - plan de financement
 - demandes de subventions
 - mandatement du Maire
6. Budgets général et Assainissement : décisions modificatives de crédits
7. Personnel : modification du tableau des effectifs
8. Tarifs communaux 2020
9. Dépenses d'investissement : règlement avant le vote du budget 2020 (article L. 1612-1 du CGCT)
10. Transfert des Zones d'Activités Economiques à LCBC
11. Acquisition balayeuse-désherbeuse : nouvelle répartition de la dépense
12. Questions diverses

1 – Travaux au Pôle Enfance – avenant 1 au lot 5 (menuiseries intérieures bois) – validation CAO 18/12/19

- Lot n° 5 – menuiseries intérieures bois – ETS BIDAULT (22 – St-Donan)
- Solde des plus et moins-values
- Moins-value : - 4 960,78 € H.T.
- % d'écart introduit par l'avenant : - 12,57 %
- Montant initial du marché : 39 472,63 € H.T.
- Montant de l'avenant : - 4 960,78 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 34 511,85 € H.T.

Délibération proposée :

- **Valide** la CAO du 18/12/19 adoptant l'avenant 1 au lot 5.
- **Annule** toute décision antérieure relative à cet avenant.

2 – Travaux Gendarmerie – avenant 1 au lot 4 (menuiseries intérieures) – validation CAO du 18/12/19

- Lot n° 4 – menuiseries intérieures – ETS TERTRE - LEROUX (22 – Langueux)
- plus-value : 260,03 € H.T.
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,34 %
- Montant initial du marché : 5 995,00 € H.T.
- Montant de l'avenant : 260,03 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 6 255,03 € H.T.

Délibération proposée :

- **Valide** la CAO du 18/12/19 adoptant l'avenant 1 au lot 4.

suite travaux Gendarmerie – avenant 1 au lot 7 (peinture) –
validation CAO du 18/12/19

- Lot n° 7 – peinture – SARL POIDEVIN PEINTURE (22 – Hillion)
- plus-value : 298,32 € H.T.
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,99 %
- Montant initial du marché : 5 977,40 € H.T.
- Montant de l'avenant : 298,32 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 6 275,72 € H.T.

Délibération proposée :

- **Valide** la CAO du 18/12/19 adoptant l'avenant 1 au lot 7.

4 – Restauration collective : marchés alimentaires 2020 – validation CAO du 18/12/19

→ **AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) confiée à PROCLUB**

- Adhésion annuelle : 210 €
- Budget Alimentation 2019 : 53 000 €
- Voir synthèse de l'appel d'offres ci-jointe

Délibération proposée :

- **Valide** la CAO du 18/12/19 adoptant le rapport de présentation et l'analyse des offres et candidatures réalisés par PROCLUB.

5 – Projet gymnase communal

→ **Présentation :**

- Descriptif joint
- Planches graphiques jointes

→ **Plan de financement prévisionnel établi au 17/12/19 :**

| DEPENSES H.T. | | RECETTES | |
|-------------------------------|----------------------|--|---------------------|
| Travaux | 1 271 988,00 | Etat DETR 2020 30 % / travaux | 381 596,40 |
| Honoraires | 136 080,00 | Département 50 % du reste à charge communal sur les travaux | 370 195,80 |
| Etude de sols | 2 000,00 | Fonds de concours intercommunal | 150 000,00 |
| Contrôle technique CSPS | 6 144,00 3 330,00 | Autofinancement 29,10 % / travaux | 370 195,80 |
| | | Autofinancement hors travaux | 147 554,00 |
| TOTAL | 1 419 542,00 | | 1 419 542,00 |

Suite gymnase communal

Délibération proposée :

- **Adopte** le projet de gymnase communal, issu des travaux du COPIL créé à cet effet, et issu des travaux du cabinet d'architectes LBL.
- **Approuve** le coût estimatif des travaux avant appel d'offres.
- **Adopte** le plan de financement prévisionnel présenté.
- **Sollicite** auprès de l'Etat le bénéfice de la DETR 2020 (381 596,40€).
- **Sollicite** un fonds de concours de Loudéac Communauté Bretagne Centre (150 000 €).
- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020.
- **Mandate** le Maire ou son représentant pour toutes démarches afférentes à ce dossier.

6 – Budget général : décision modificative de crédits : D.M. N° 9-2019

- Charges de personnel : + 2 635,00 €
- Charges financières : + 1 202,00 €
- Dépenses : + 3 837,00 €

→ Prélèvement sur dépenses imprévues afin de préserver les divers chapitres (mandatements en cours jusqu'au 20/01/2020): 3 837,00 €

| | | |
|--------------|------------------------|--------------------|
| 22158 | CN de GUERLEDAN | DM n°9 2019 |
| Code INSEE | Budget Communal 990 00 | |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
CHARGES DE PERSONNEL + EMPRUNTS

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6218 : Autre personnel extérieur | 0,00 € | 2 166,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6413 : Personnel non titulaire | 0,00 € | 282,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux | 0,00 € | 187,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 2 635,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 3 837,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 3 837,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs | 0,00 € | 1 202,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 0,00 € | 1 202,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 3 837,00 € | 3 837,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Suite D.M. N° 9-2019

Délibération proposée :

- o **Adopte** la décision modificative présentée.

Budget annexe Assainissement : D.M. N° 1-2019

| | | |
|------------|---|-------------|
| Code INSEE | CN de GUERLEDAN BUDGET ASSAINISSEMENT (999 00) | DM n°1 2019 |
|------------|---|-------------|

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

CHARGES FINANCIERES

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-6058 : Autres matières et fournitures | 20,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 20,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance | 0,00 € | 24,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 0,00 € | 24,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4,00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 4,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 20,00 € | 24,00 € | 0,00 € | 4,00 € |
| Total Général | | 4,00 € | | 4,00 € |

7 – Personnel : modification du tableau des effectifs

- Création d'un poste d'Adjoint administratif à la mairie – DHS 28 heures / semaine à compter du 01/02/2020
- Objectif : nomination comme stagiaire de MME LE SAUCE Juliette, embauchée le 23/02/2016 pour un remplacement de congé d'adoption dans un premier temps puis un congé parental de 3 ans, par le service des Missions temporaires du CDG 22.

Délibération proposée :

- **Approuve** le tableau des effectifs arrêté au 20/12/2019 avec effet au 01/02/2020.

8 – Tarifs communaux 2020

- Tarifs communaux 2020 : reconduction des tarifs 2019
- Voir tableau des tarifs ci-joint

Délibération proposée :

- **Décide** de reconduire les tarifs 2019 pour l'année 2020.

9 – Dépenses d'investissement : article L. 1612-1 du CGCT

→ Objectif : Jusqu'à l'adoption du budget 2020 :

- recouvrer les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Suite Dépenses d'investissement

Délibération proposée :

○ **Autorise** le Maire, sur la base des dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT, à exécuter les opérations correspondantes.

10 – Transfert des biens immobiliers au sein des Zones d'Activités Economiques

- **Délibération de principe** à prendre par toutes les communes membres de LCBC
- Guerledan : biens déjà transférés à LCBC suite au transfert de Pontivy Communauté

Références

- Loi NOTRe du 07/08/2015
- arrêté préfectoral du 09/11/2016 portant création LCBC
- CGCT, et notamment article L. 5211-17
- rapports de la CLECT des 26/09/2017 et 22/10/2019
- arbitrage, du 19/07/2019, de la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes sur le transfert de la gestion des zones d'activité économique de LCBC
- délibération LCBC du 19/12/2017 approuvant le montant des attributions de compensations provisoires

Modalités patrimoniales du transfert :

- Les biens immobiliers (voirie, équipement de défense extérieure contre l'incendie, réseaux d'eau potable, d'assainissement...) destinés à permettre le fonctionnement de la ZAE et pour lesquels un PV de mise à disposition doit être établi. Ces biens ont fait l'objet des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, dont le rapport doit être approuvé par les parties
- Les biens immobiliers destinés à terme, après aménagement et viabilisation, à être commercialisés. Ils sont transférés en pleine propriété.

Modalités financières du transfert :

- LCBC paiera aux communes concernées par le transfert de ZAE le prix de vente des terrains, dû au titre du transfert de propriété, au fur et à mesure de la vente des lots aux tiers intéressés, conformément aux conclusions du rapport de la CLECT du 27/09/2017, à la délibération de LCBC du 15/05/2018 et aux orientations de la CLECT du 22/10/2019.
- L'acte notarié de transfert de propriété conclu entre les collectivités arrête le prix de cession des lots (au vu du prix de vente des terrains fixé par délibération par la collectivité d'origine et au vu de l'avis du service des Domaines tout en fixant une date butoir avant laquelle l'intégralité du prix sera payé à la commune, à savoir 7 ans à partir du caractère exécutoire de la présente délibération et quand bien même l'ensemble des lots n'auraient pas été commercialisés).

Délibération proposée :

- **Prend acte**, qu'à compter du 01/01/2018, LCBC est substituée de plein droit à la commune dans les droits et obligations attachés aux biens mis à disposition, ainsi que, de manière plus générale, à l'exercice de la compétence précitée.
- **Approuve** le transfert en pleine propriété du foncier de ZAE voué à être commercialisé sur son territoire.
- **Valide** les conditions financières et patrimoniales de ce transfert telles qu'exposées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette opération, notamment à établir et signer les actes notariés de cession en pleine propriété et tout autre document afférent.

11 – Acquisition balayeuse-désherbeuse : nouvelle répartition de la dépense mutualisée avec St-Gilles-Vieux-Marché

- Coût total initial : 91 635,22 € H.T.
- Part initiale de St-Gilles-Vieux-Marché :
6 % = 5 498,22 €
- Nouveaux montants actualisés au 19/12/19 :
 - Machine de base + cloche de lavage :
94 221,22 € H.T.
 - Part nouvelle de St-Gilles (12,54 %) : 11 815,34 €
 - Délibération St-Gilles-Vieux-Marché du 18/12/19

12. Questions diverses